

“ IMPACT DES ADDICTIONS SUR LE TRAVAIL À QUOI DOIS-JE PENSER ? ”

Une conduite addictive se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement visant à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise interne et ce malgré sa connaissance des conséquences négatives.

Il existe deux types d'addictions :

- Des addictions liées à des Substances PsychoActives (SPA) : ce sont des produits qui agissent sur le système nerveux central en induisant des modifications du fonctionnement psychique, des perceptions, des sensations, de l'humeur, de la conscience, des pensées ou du comportement d'un individu (tabac, alcool, médicaments ou drogues) ;
- Des addictions comportementales : dépendance au travail dite « workaholisme », aux jeux, au sport, à internet, au téléphone, mais aussi achats compulsifs, Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) ou addiction sexuelle...



POINTS DE VIGILANCE



CONSTAT

Responsables de 20 à 30 % des accidents du travail (dont l'alcool à lui seul pour 10 à 20 %) les conséquences des addictions sont souvent immédiates pour l'entreprise : déstabilisation des équipes (absentéisme, troubles du comportement, conflit, exclusion), risque d'accidents plus élevé (diminution des réflexes, troubles de l'équilibre, difficulté de concentration, prise de risque accrue), mais aussi engagement de sa responsabilité juridique.



EXEMPLES DE SITUATIONS DANGEREUSES

Toute situation professionnelle en présence d'un salarié ayant une conduite addictive peut représenter un danger pour lui-même ou son entourage de travail.

Exemples : Transport de personnes ou de marchandises, service de surveillance, de gardiennage ou d'incendie, manipulation de produits dangereux ou toxiques, travail en hauteur, conduite de véhicules, d'engins ou de machines automatisées, utilisation de machines dangereuses, port d'arme...



ACTIONS DE PRÉVENTION

- Définir des règles relatives à la consommation d'alcool dans le règlement intérieur de l'entreprise (pots sur le lieu de travail, dépistage pour les postes « sensibles »)
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise, à tous les niveaux hiérarchiques :
 - Démarche de prévention des conduites addictives
 - Information au sujet des poly-consommations
 - Information sur les consommations ponctuelles et massives.
- Mettre en place des procédures en cas de trouble du comportement d'un salarié entraînant des risques pour lui-même ou des tiers.
- Détecter des situations à risque (possibilité d'organiser un dépistage d'alcool et de stupéfiants en entreprise) et contribuer à la réalisation d'un diagnostic collectif de l'entreprise.
- Accompagner les salariés présentant des conduites addictives vers une stratégie de changement pour prévenir la désinsertion professionnelle.



POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ Dossier Web "[Addictions réglementation](#)", INRS
- ↳ Dossier Web "[Addictions en milieu professionnel](#)", MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives)
- ↳ Dossier Web "[Alcool au travail : quelles règles respecter ?](#)", Service-public.fr
- ↳ Brochure "[Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir](#)", INRS, ED 6505



QUI PEUT M'AIDER ?

- ↳ Service de Prévention et de Santé au Travail
- ↳ MSA (si régime agricole)
- ↳ Plateforme de conseil "[Place des entreprises](#)"
- ↳ [Association Addictions France](#) (anciennement ANPAA)

Retrouvez
toutes nos
fiches en ligne

